Ensemble pour toi…

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. »

La vie d'un élève au primaire est ponctuée de beaucoup de choses : la vie de l'école, les journées dans la classe avec les amis(es) et l'enseignant(e), les travaux scolaires, les nouvelles notions, les devoirs les leçons ainsi que de nombreux et beaux projets.

C'est important que tu saches que tu n'es pas seul(e) dans tout ce beau parcours. « Ensemble pour toi » est bien plus qu'une simple phrase. C'est notre objectif, celui de t'aider, de te supporter, de trouver des solutions afin que tu demeures motivé(e) à réussir et que tu gardes un bel intérêt tout au long de l'année.

Sur le chemin de ta réussite, il y a une belle équipe formée des enseignants(es) dévoués(es), d'une éducatrice-école et de l'ensemble du personnel. Il y a également tes parents qui sont là pour te soutenir, t'encourager et faire équipe avec nous et avec toi.

N'oublie pas que nous travaillons ENSEMBLE; nous avons besoin de toi et toi de nous pour aller toujours plus loin.

BONNE ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023
ET BIENVENUE DANS TON ÉCOLE !

La direction 😊

INFORMATIONS AUX PARENTS

ENTRÉE DES ÉLÈVES :

L'entrée se fait par la porte qui donne sur la cour arrière. La surveillance sur la cour de l'école est assurée à partir de **7 h 40** le matin et de **12 h 35** l'après-midi. L'entrée des élèves se fait à **7 h 50** et **12 h 45** (battements de 10 minutes). **Nous vous demandons de respecter les heures et de ne pas envoyer les enfants trop tôt à l'école.**

SORTIE DES ÉLÈVES :

À la fin des classes, nous demandons aux élèves de retourner **immédiatement à la maison sans flâner sur la cour de l'école ou en chemin**. La surveillance est assurée pour tous les élèves transportés par autobus. **Des brigadières adultes assurent la sécurité des élèves qui doivent traverser la rue Dablon.**

Les parents qui reconduisent leurs enfants à l'école devront les faire descendre ou les attendre soit sur la rue Évangéline ou la rue Dablon tout en étant extrêmement prudents lors des déplacements. Le stationnement devant l'école étant réservé aux taxis et aux membres du personnel uniquement.

Tous les adultes qui viennent chercher un enfant doivent s'annoncer au secrétariat.

RÉCRÉATION :

L'élève prend sa récréation à l'extérieur et il doit être vêtu de façon adéquate selon la température. Quand la température est trop maussade (pluie très abondante ou froid extrême), la récréation se prend à l'intérieur.
N. B. Si pour des raisons importantes l'enfant ne peut aller à la récréation à l'extérieur, ***il devra avoir un billet signé des parents, et cela pour chaque journée*****.**

COUR D'ÉCOLE :

Elle est réservée aux enfants et aux enseignants qui surveillent. **JAMAIS on ne doit y circuler en automobile** ou à bicyclette pendant l'horaire scolaire.

COLLATION :

Nous vous demandons de donner aux enfants une collation composée d'aliments sains tels que fruits, légumes, fromage et yogourt. Les barres tendres et les biscuits ne sont pas acceptés comme collation santé.

Les friandises (gommes, bonbons, graines de tournesol, etc.) ne sont pas permises à l'école à moins d'indication contraire, comme à l'occasion d'une fête spéciale.

DÎNER :

Au Service de garde, nous recommandons des dîners et collations santé exemptes d'allergènes (noix, arachides, etc.).

EFFETS PERSONNELS :

Le personnel de l'école ne se tient pas responsable de la perte des effets personnels des élèves. **iPod, MP3, jeux électroniques, cellulaires, sacs à main et autres objets de valeur doivent rester à la maison.** Tout objet de cette nature ou jugé dangereux par un adulte de l'école sera confisqué sur-le-champ et entreposé au bureau de la direction pour une durée indéterminée.

Afin d'éviter toute atteinte à la vie privée d'autrui, tout enregistrement ou photo réalisés par les élèves sont interdits.

À moins de la tenue d'une activité spéciale, les planches à roulettes, les patins à roues alignées et les espadrilles à roulettes ne sont pas tolérés à l'école. Pour des raisons de sécurité, tous les élèves marchent ou sont transportés en autobus scolaire pour venir à l'école. Lors de la période estivale (début et fin d'année scolaire), les enfants de 4e année et du 3e cycle sont autorisés à se déplacer en vélo avec l'autorisation du parent. Le port du casque est obligatoire.

ABSENCE DES ÉLÈVES :

L'élève qui a besoin de quitter l'école pendant les cours **doit remettre à son titulaire un billet d'autorisation signé de ses parents.** Pour le bien-être de votre enfant, nous vous conseillons de venir le chercher à l'école et de **vous présenter au secrétariat en tout temps**.
Si votre enfant ne peut se présenter à l'école, nous vous demandons de nous en aviser par courriel à marguerite-belley@csjonquiere.qc.ca ou par téléphone le matin dès 7 h 45 et l'après-midi dès 12 h 30 au numéro 418 547-2611 en nous mentionnant le MOTIF DE L'ABSENCE.

Pour plus de sécurité, si de façon exceptionnelle, votre enfant devait se rendre ailleurs que chez lui ou chez sa gardienne habituelle, il ne pourra le faire sans que nous en soyons avertis par écrit. De plus, afin de sécuriser votre enfant, il importe d'assurer une certaine routine et d'éviter les changements de dernières minutes.

VISITE À L'ÉCOLE :

Tout parent ou visiteur doit obligatoirement se présenter au secrétariat ou au bureau de la direction. Aucun parent ou visiteur ne peut circuler dans l'école sans autorisation.
Vous devez prendre rendez-vous si vous désirez rencontrer un enseignant ou la direction. Le parent qui désire entrer en communication avec un membre du personnel ou la direction peut le faire pendant l'horaire régulier de l'école, en composant le numéro **418 547-2611** ou par courriel à marguerite-belley@csjonquiere.qc.ca.

ACCIDENTS À L'ÉCOLE ET ASSURANCE-RESPONSABILITÉ :

En cas d'accident, l'école assure les premiers soins et communique avec les parents. Le Centre de services scolaire De La Jonquière a une assurance responsabilité. Vous recevrez en début d'année, l'information nécessaire pour faire les réclamations au besoin. Conservez ces documents, car un délai de 30 jours doit être respecté.

SERVICE DE GARDE :

L'école Marguerite-Belley a un nouveau service de garde depuis août 2013 afin de répondre aux besoins des parents de nos élèves. Une belle équipe d'expérience est là tous les jours afin de veiller au bien-être de nos amis. **Notre horaire :**

Matin	7 h à 7 h 40
Midi	11 h 15 à 12 h 35
Soir	15 h 10 à 17 h 30

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec la technicienne au 418 547-2611, **poste 3405** ou par courriel à servicegarde.marguerite-belley@csjonquiere.qc.ca.

Veuillez prendre note que les règles de vie de l'école s'appliquent également au service de garde.

INFORMATION S'ADRESSANT AUX PARENTS :

Les membres du personnel de l'école communiquent régulièrement avec les parents par courriel ou par le biais de la page Facebook de l'école.

Tout de même, nous vous demandons de questionner votre enfant ou de **vérifier dans son sac d'école pour voir s'il aurait à vous remettre de l'information provenant de l'école.**

JOURNÉE DE TEMPÊTE :

En cas de tempête ou autres situations d'urgence, les parents doivent consulter les pages Facebook de Centre de services scolaire De La Jonquière ou de l'école. **Il n'est pas nécessaire de communiquer avec l'école.**

MATÉRIEL SCOLAIRE :

Les élèves sont responsables du matériel prêté par l'école tels que les manuels scolaires, les volumes de bibliothèque, etc. Ils devront s'assurer de le garder en bon état tout au cours de l'année. **Un remboursement sera exigé en cas de perte ou de bris.**

DEVOIRS ET LEÇONS :

Nous comptons sur la collaboration des parents afin d'exercer un suivi scolaire continu auprès de leur enfant en l'accompagnant dans ses devoirs, ses leçons et ses travaux en général. **Nos jeunes ont besoin du support de l'adulte pour se réaliser et pour prendre confiance en eux.**

AGENDA :

L'agenda est un outil de travail et de communication entre l'école et les parents de l'élève. En tout temps, l'enseignant(e) a un droit de regard.

Règles de vie

École Marguerite-Belley

2022-2023

Le code de vie éducatif

Le code de vie éducatif de l'école Marguerite-Belley provient de nos valeurs et encourage la bonne conduite et les comportements positifs chez chacun des élèves qui fréquentent notre école. Chacune des règles est jugée importante pour assurer un milieu sécuritaire et sain et elles permettent à nos élèves et à leurs parents de bien comprendre les comportements attendus.

Nous souhaitons que tous les élèves comprennent les bienfaits de nos règles et les respectent quotidiennement. Des mesures d'aide et des conséquences éducatives seront mises en place lors de manquements. De plus, nous axerons sur les comportements positifs en utilisant un système d'encouragement, qui permettra aux membres du personnel d'offrir à tous les élèves un milieu scolaire sain et sécuritaire qui favorise la réussite éducative.

Nous désirons créer un milieu de vie qui répondra aux besoins de chacun des élèves. Nous désirons que celui-ci permette à chacun d'eux de s'engager dans leurs apprentissages et de développer un sentiment d'appartenance face à leur école, notre école.

Nous vous souhaitons une belle année scolaire !

**Basé sur les documents « Code de vie éducatif, Vivre ensemble. Guide à l'intention des directions d'écoles primaires. » et « Une école engagée », présentation créée par Mme Lorraine Maltais, ressource régionale de soutien et d'expertise en trouble de comportement.*

Aire commune : **Salle des toilettes**

Valeurs	Comportements attendus
Discipline	Je me déplace en marchant. Je reste en silence. Je lave mes mains. Je rejoins mon groupe immédiatement. 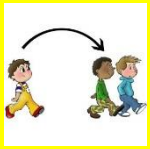
Harmonie	Je reste calme. Je garde les lieux propres.
Bienveillance	Je respecte l'intimité des autres.

** La direction se réserve le droit de proposer des mesures d'aide. La suspension à l'interne ou à la maison peut être envisagée si l'élève adopte un comportement violent ou discriminatoire.*

Aire commune : **Corridors et escaliers**

Valeurs	Comportements attendus
Discipline	Je garde le silence. Je garde mes bras près de moi. Je circule à droite. Je range mes choses sur mon crochet. Je circule calmement.
Harmonie	Je garde un climat positif afin que tous puissent poursuivre leur travail.
Bienveillance	Je circule de façon sécuritaire.

** La direction se réserve le droit de proposer des mesures d'aide. La suspension à l'interne ou à la maison peut être envisagée si l'élève adopte un comportement violent ou discriminatoire.*

Aire commune : **Cour de récréation**

ARRÊT

Valeurs	Comportements attendus
Discipline	Je respecte les règles du jeu. Je prends soin du matériel. Je joue dans la zone de jeu Au son de la 1re cloche, je ramasse le matériel. Au son de la 2e cloche, je suis en rang et en silence.
Harmonie	Je respecte les autres dans les jeux.
Bienveillance	Je fais attention aux autres. Je gère mes conflits. J'avertis un adulte en cas de problème.

** La direction se réserve le droit de proposer des mesures d'aide. La suspension à l'interne ou à la maison peut être envisagée si l'élève adopte un comportement violent ou discriminatoire.*

RÈGLES DE VIE DES ÉLÈVES DE MARGUERITE-BELLEY
ÉCOLE ET SERVICE DE GARDE (SUITE)

TENUE VESTIMENTAIRE :

Je dois toujours me présenter à l'école dans une tenue vestimentaire répondant aux normes habituelles de l'hygiène, de la convenance et du bon goût. Je dois être proprement et décemment vêtu.

- Je m'habille convenablement (pas de camisole à fines bretelles ou de short trop court) et je ne porte pas de sac à main à l'école.
- Mes vêtements sont propres et décents, sans connotation violente ou sexiste.
- Je ne porte pas de vêtements et accessoires munis de chaînes, d'épingles, de pics.
- Je porte toujours des souliers à talons plats qui tiennent bien dans le pied ou des sandales attachées ou des espadrilles d'intérieur (pas de « babouche »).
- Aucun chapeau, tuque, casquette n'est toléré en classe.
- Je dois porter un chandail qui ne laisse pas voir mon ventre ni mon décolleté. Sinon, je devrai porter un t-shirt de l'école.
- Les chaussures d'intérieur sont obligatoires, car en cas d'urgence, les élèves doivent se déplacer rapidement et de façon sécuritaire.

CIRCULATION ET SÉCURITÉ :

Je dois en tout temps et en tout lieu, adopter des comportements sécuritaires pour ma santé et celle des autres.

À l'extérieur :

- Je traverse aux intersections ou en présence de la brigadière. Je respecte les consignes de la brigadière.
- Je circule toujours sur le trottoir en me rendant à l'école sans marcher sur les terrains des résidences privées.
- Je ne traîne pas inutilement dans la cour d'école et je me rends immédiatement à la maison après les cours. **Je ne me promène JAMAIS dans le stationnement du personnel et celui des autobus.**
- Je ne glisse pas sur les buttes de neige sans en avoir eu l'autorisation.

Dans l'autobus :

- À bord, je reste assis et j'évite de distraire le conducteur.
- Je garde les mains et les bras à l'intérieur de l'autobus.
- Je garde mes effets personnels sur moi.
- À la descente, je m'éloigne rapidement de l'autobus.
- Si je dois traverser devant l'autobus, je m'assure que le chauffeur me voit.
- Je respecte le conducteur et je suis poli dans mes paroles et dans mes gestes envers tous. Sans quoi, je pourrais recevoir un billet d'infraction. Après trois billets, je serai suspendu du transport scolaire.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE :

Je dois fournir un effort constant afin de devenir responsable dans mon milieu scolaire :

À l'école :

- **Je laisse à la maison :**
  - **iPod, MP3, jeux électroniques, cellulaires, etc.**
  - **Sac à main**
  - **Cartes de collection (hockey, Pokémon, etc.)**
  - **Planche à roulettes, espadrilles à roulettes**
  - **Billes ou autres jeux**
  - **Objets dangereux (couteau, canif, chaîne, etc.)**
  - **Maquillage, parfum**

Tout objet étant utilisé de la mauvaise manière pourrait être confisqué.

Ces objets peuvent être confisqués par tout intervenant de l'école pour une durée indéterminée.

Si une autorisation spéciale est accordée, il va de soi que l'école ne peut être tenue responsable de ces objets.

Afin de contribuer à instaurer un climat riche pour mes apprentissages et ceux de mes pairs je dois :

EN TOUT TEMPS :

Je demeure respectueux dans mon utilisation de l'ensemble des réseaux sociaux (messages, textos, photos, etc.)

- **La supervision et la collaboration des parents demeurent indispensables lors de l'utilisation des réseaux sociaux à la maison, étant donné l'impact et la répercussion dans les relations interpersonnelles et le climat scolaire.**

En situation d'urgence :

- Je respecte les consignes données par mon enseignant(e).
- Au signal donné, je sors de la classe sans bousculer et sans courir.
- Je n'apporte à l'extérieur ni article de classe ni vêtement.
- J'attends les consignes pour me diriger à l'endroit prévu.
- On se place par deux afin que le professeur puisse compter le nombre d'élèves.
- Je reste calme afin que tout se déroule dans l'ordre.

Comportements de violence ou d'intimidation

J'AGIS DE MANIÈRE À NE PAS ADOPTER, ENCOURAGER OU ACCEPTER DES COMPORTEMENTS D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AUTOUR DE MOI (en respect des règles de vie de l'école et du plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école).

J'UTILISE LE CYBERESPACE (médias sociaux, message texte, blogue…) **EN ÉTANT RESPECTUEUX DANS MES COMMENTAIRES ET DANS CE QUE JE DIFFUSE** (en respect de la politique en vigueur à la Commission scolaire).

Évènement(s) de violence (offense(s) majeure(s))

Une offense majeure correspond à un comportement inacceptable :

1. Toutes formes de violence (physique, psychologique, verbale, sexuelle)
2. Intimidation et harcèlement
3. Langage vulgaire, impolitesse ou opposition
4. Vandalisme et vol
5. Lancement d'objets de toutes sortes (roches, billes, balles de neige, etc.)
6. Autres

Aussitôt qu'un évènement de violence survient, **l'adulte qui a été témoin doit compléter le formulaire « billet d'infraction »** et il doit le remettre à la TES afin qu'elle soit informée et qu'elle puisse faire les interventions appropriées.

Les responsables de la gestion des évènements de violence sont la TES, la SPE et la direction selon la gravité, l'intensité, la durée, la complexité et la fréquence de la situation. Un suivi à l'enseignant titulaire est absolument nécessaire ainsi qu'aux parents.

ENGAGEMENT AUX RÈGLES DE VIE

****

ENGAGEMENT AUX RÈGLES DE VIE

Le succès de l'élève dépend de la collaboration de tous.

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

Avec mes parents, j'ai lu les comportements attendus dans chaque aire commune de mon école. Pour mon bien-être et celui de tous, **je m'engage à respecter ces comportements attendus tout au long de l'année scolaire, en tout temps**.

Nom	Prénom	Groupe

Signature de l'élève	Date

ENGAGEMENT DES PARENTS

J'ai pris connaissance des comportements attendus dans chaque aire commune de l'école.
J'offre mon entière collaboration et je m'engage à faire respecter ces comportements attendus durant toute l'année scolaire.

Signature des parents	Date
Signature des parents	Date

NE PAS IMPRIMER CETTE PAGE… 😊